

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 27 juin 2017

**N°124/06/2017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.*

**Etaient présents** : 32

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

**Absents** : 4

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Véronique LAGARRIGUE, Jean Martial DEJEAN, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°243 du 16 décembre 2015, portant adoption du Budget Primitif Principal 2016,

Vu la délibération n°121 du 29 juin 2016, portant adoption du Budget Supplémentaire Principal 2016,

Vu la délibération n°254 du 22 décembre 2016, portant adoption de la Décision Modificative n°2 de 2016,

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire.

## **Section de Fonctionnement**

---

### **Dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont passées à 62 822 562 € en 2016 contre 62 380 561 € en 2015.

Parmi ces mouvements :

**Les charges à caractère général** (chapitre 011) représentent un montant de **14 585 243 €** en 2016 contre 14 468 432 € en 2015 soit une augmentation maîtrisée de + 0.81 %.

Les charges à caractère général représentent 23.22 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Les charges de personnel** (chapitre 012), hors remboursement personnel mis à disposition, restent le poste le plus important. Elles se sont élevées à **36 566 340 €** en 2016 contre 35 863 542 € en 2015.

Les charges de personnel représentent **58,21% des dépenses réelles de fonctionnement**.

Ce ratio diminue à 52,20% lorsqu'on prend en compte le personnel affecté uniquement à la Ville de Montauban et ne faisant pas ainsi l'objet d'une mise à disposition.

**Les atténuations de produits** (chapitre 014) représentent un montant de **74 246 €** en 2016.

**Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) représentent un montant de **9 169 064 €** en 2016 contre 9 329 182 € en 2015, soit une variation de - 1,72 %.

Les autres charges de gestion courante constituent 14,60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont essentiellement caractérisées par la dotation de transfert financier au SDIS pour un montant de 2 256 245 €, par toutes les subventions en fonctionnement aux associations tous secteurs confondus pour un montant de 2 096 503 € et par la subvention d'équilibre de 1 784 372 € au budget du CCAS.

**Les charges financières** (chapitre 66) représentent un montant de **818 988 €** en 2016 contre 1 016 537 en 2015. Soit une diminution de 19,43 % qui s'explique par une gestion active de la dette, et un contexte favorable sur les marchés en ce qui concerne notamment les taux courts, conjugués à la répartition de l'encours de la dette composée à 65 % d'emprunts à taux fixe et à 35 % d'emprunt à taux variable, et par la diminution de l'encours de la dette.

Les charges financières restent modestes et représentent 1.30% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il est à noter par ailleurs que la collectivité ne possède pas de produits de dette dits « toxiques ».

**Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) restent à un niveau marginal pour un montant de : **1 608 681 €** et représentent 2,56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### **En recettes réelles de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 76 846 405 € en 2016 contre 75 234 564€ en 2015.

64,39 % de recettes de fiscalité pour un montant de 49 477 705 €

18,52 % de dotations et des participations pour un montant de 14 229 983 €

9,61 % de produits des services et du domaine pour un montant de 7 383 559 €

7,48 % d'autres recettes (produits de gestion, produits exceptionnels tels que les remboursements sinistres et les produits de cession).

L'écart positif entre l'évolution des dépenses et des recettes permet de générer une capacité d'autofinancement venant financer les opérations d'équipement. La pérennité de ces équilibres nécessite la maîtrise des frais généraux, grâce à une gestion qui doit demeurer rigoureuse.

## **Section d'investissement**

---

Le total des dépenses réelles d'investissement en 2016 s'est élevé à 16 393 323 €, ce qui correspond à un niveau d'investissement soutenu, la Ville poursuivant ainsi sa mutation.

Les principales opérations d'équipement sont les suivantes :

**1 596 929 €** pour les travaux et matériel d'équipement des écoles dont l'achèvement de la restructuration extension de la maternelle de Birac pour 607 783 € et 110 666 € pour la restructuration extension de l'école Coulonges (opération non terminée)

**510 445 €** pour l'acquisition de réserves foncières (essentiellement consignation pour acquisition d'un bâtiment impasse de Lisbonne)

**383 071 €** pour les travaux d'aménagement (espaces verts, éclairage public) du boulevard urbain.

**308 934 €** pour des travaux divers liés à la tempête du 31 août 2015

**285 413 €** pour le réaménagement du Musée Ingres (marchés de maîtrise d'œuvre)

**283 996 €** pour des travaux de rénovation du gymnase de la Palisse

**258 661 €** pour des travaux à l'hôtel de Ville (dont la rénovation de la salle du Conseil Municipal, de la salle des mariages et du réaménagement du service urbanisme)

**247 659 €** pour la création du nouveau Centre Multi Accueil, les Enfants d'Olympe (accueil d'urgence)

**106 504 €** pour des travaux de rénovation du gymnase Michelet

**100 742 €** pour l'achèvement de la réhabilitation de l'immeuble Prat de l'Etang

Le total des restes à réaliser s'est élevé à 5 630 036 €.

**En recettes**, on note :

**2 M€** de réalisation de l'emprunt bancaire hors refinancement de dette

1 072 452 € de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

883 994 € de Taxe d'Aménagement

103 301 € de solde de subvention FEDER de pour la construction de la Médiathèque

71 324 € de subvention pour la construction du Centre Multi Accueil Galop Ingres.

Le montant total des subventions d'investissement (hors subventions en annuités) perçues en 2016 a été de 342 282 €.

Les résultats du Budget Principal 2016 sont les suivants :

## VILLE BUDGET PRINCIPAL

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	68 452 167,88	76 972 366,98
	Section d'investissement	16 519 284,88	17 282 511,87
		+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		524 034,43
	Report en section d'investissement (001)	3 164 817,73	
		=	=

TOTAL (réalisations + reports)	88 136 270,49	94 778 913,28
--------------------------------	---------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	5 630 036,38	88 800,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	5 630 036,38	88 800,00

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	68 452 167,88	77 496 401,41	9 044 233,53
	Section d'investissement	25 314 138,99	17 371 311,87	-7 942 827,12
	TOTAL CUMULE	93 766 306,87	94 867 713,28	1 101 406,41

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	5 630 036,38	88 800,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	88 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	260 691,89	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 666,54	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	908 894,24	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 455 283,71	0,00

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté, le Budget Primitif 2016 et les Décisions Modificatives de l'exercice 2016 considéré,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances, en dehors de la présence du Maire :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2016,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,
- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2016 – Budget Principal.

**ADOPTÉE PAR 32 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 2.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 JUIL. 2017**

De sa publication et/ou notification le : **04 JUIL. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,  
Brigitte BAREGES

